

NOUS CONTACTER

CEMÉA OCCITANIE

501 rue de la Métairie de Saysset

34078 Montpellier

04 67 50 46 00

accueil@cemea-occitanie.org

Renseignements et inscriptions auprès de Stéphanie Pugenc

Plus d'infos sur
Ceméa Occitanie



Sessions sur
Ceméa Formation



Suivez nous sur



Les entrées en formation ont lieu selon des calendriers différents. Pour en savoir plus sur les lieux et dates des prochaines formations, consultez le feuillet joint, notre site internet, ou contactez-nous.

CGV : <https://cemea-formation.com/CGV/>

Mis-à-jour le 04/01/2024

CPJEPS

ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE



Photo de Yanapi Senaud - Unsplash

LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

Le CPJEPS mention Animation d' Activités de la Vie Quotidienne est un diplôme de niveau 3 (CAP/BEP). Il atteste que son-sa titulaire est capable de :

- Participer au projet et à la vie de la structure ;
- Animer des temps de vie quotidienne de groupes ;
- Concevoir et animer des activités en direction d'un groupe.



L'ACCÈS À LA FORMATION

- Pas d'exigence préalable de diplôme ou d'expérience à l'admission en formation.
- La formation s'adresse aux personnes souhaitant acquérir un premier niveau de qualification dans l'animation professionnelle, qu'elles soient demandeurs d'emploi, professionnels de l'animation en poste, ou en reconversion professionnelle.
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formateurs qualifiés, un référent handicap au sein du Centre de Formation.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée en alternance et dure entre 8 et 12 mois :
525 h en centre de formation et le restant en structure professionnelle sous tutorat pédagogique.

La démarche de formation privilégie les méthodes actives qui placent les stagiaires en situation d'activités, de projet et de coopération. Cette formation, principalement dispensée en présentiel, intègre des temps de formation à distance.



Le programme de formation est organisé en 4 Unités Capitalisables (UC) :

- UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure ;
- UC2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupe ;
- UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe ;
- UC4 : Animer des activités.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Il est possible d'entrer en formation pour valider une ou plusieurs UC.

Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire.

Le CPJEPS AAVQ est délivré par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) via l'obtention des 4 UC (ou Unités Capitalisables).

1 épreuve (dossier + épreuve orale) valide les UC1 et UC2.

1 épreuve (dossier + mise en situation + entretien) valide les UC3 et UC4.

LES DÉBOUCHÉS

L'animateur-trice d'activités et de vie quotidienne exerce ses activités dans :

- Le secteur public : municipalités (service enfance, jeunesse, sports) et tout particulièrement dans les Accueil Collectifs de Mineurs,
- Les secteurs associatifs et privés : associations, centre social, maison de quartier, Entreprises de loisir.

L'animateur-trice d'activités et de vie quotidienne peut continuer son parcours dans l'animation, la coordination, la direction et la formation.

La personne titulaire du CPJEPS mention «Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne» obtient l'UC 4 du BPJEPS spécialité «Animation» mention «Loisirs Tous Public».

Le CPJEPS AAVQ, permet de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe.

POUR LES CEMÉA, EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.



LES MÉTHODES

- Une conception et une pratique de la formation en alternance.
- L'utilisation de méthodes d'éducation active.
- La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation.
- L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel.
- La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés.
- L'utilisation du numérique et de la FOAD dans la formation.
- L'accès à la plateforme de ressources en ligne Yakamédia.
- La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation.